



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN  
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 13 février Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombre de Membres : 35  
Nombre de présents : 28

Nuls – Blancs – Abstention : 0  
Exprimés : Pour 28 – Contre 0

**Présents :** Mesdames GOSSELIN-FLEURY Geneviève, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, MOUCHEL Evelyne et Messieurs VALENTIN Jean-Louis, ARRIVE Benoît, PILLET Patrice, LEPETIT Jacques, COQUELIN Jacques, PRIME Christian, LAMORT Philippe, LEFEVRE Noël, LEMYRE Jean-Pierre, MABIRE Edouard, LEBARON Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MARGUERITTE David, LEPOITTEVIN Gilbert, CROIZER Alain, DENIAUX Johan, LERENDU Patrick, ASSELINE Yves, DENIS Daniel, MELLET Daniel, DESTRES Henri, LAFOSSE Michel, CATHERINE Arnaud, BAUDIN Philippe.

**Excusés :** Mesdames DRUEZ Yveline, TAVARD Agnès, SOURISSE Claudine, GOSSWILLER Carole et Messieurs DUCHEMIN Maurice, HAMELIN Jacques, BOURDON Cyril.

**Réf - n° B9\_2020**

**OBJET : Convention de partenariat avec l'IUT Cherbourg Manche pour la réalisation d'une étude sur la perception et la pratique des déplacements sur Cherbourg-en-Cotentin**

**Exposé**

Dans le cadre des réflexions sur la nouvelle offre de transports et de mobilités, la Direction Transports et Mobilités de la Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite passer une convention de partenariat avec l'IUT Cherbourg Manche, pour la réalisation d'une étude auprès de la population de Cherbourg-en-Cotentin.

Le coût de cette étude est fixé à 1 000 € auquel il convient d'ajouter les frais de reprographie des questionnaires et différents documents (forfait de 160 €), soit un total de 1 160 €.

Cette étude aura pour objet la perception et la pratique des différents modes de déplacement, elle sera menée par des étudiants de deuxième année de DUT Techniques de Commercialisation, sous forme d'un questionnaire. Ce questionnaire sera réalisé en concertation avec la Direction Transports et Mobilités et sera administré sur le terrain,



auprès de 600 habitants de Cherbourg-en-Cotentin, répartis proportionnellement par communes déléguées.

Les objectifs de cette étude seront de connaître :

- l'image renvoyée par les moyens de transports,
- les pratiques des cherbourgeois concernant les moyens de déplacements,
- les motivations et les freins des usagers,
- les attentes des habitants pour les moyens de déplacements,
- la prise en compte, ou non, de critères environnementaux pour le choix des modes de déplacements.

A l'issue de cette étude, un rapport d'analyse sera rédigé par le groupe d'étudiants de l'IUT Cherbourg Manche et sera remis à la Direction Transports et Mobilités de la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin d'alimenter les réflexions en cours.

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-10,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Vu** la délibération n° DEL2019\_002 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°5,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :**

- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer une convention de partenariat avec l'IUT Cherbourg Manche pour la réalisation d'une étude sur la perception et la pratique des déplacements sur Cherbourg-en-Cotentin,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au Budget annexe Transports, Idc 3246,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN